



Commune de BEAULIEU S/ LOIRE

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Août 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le vingt-cinq AOÛT à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESBOIS Patrick, Maire.

Etaient présents :

DESBOIS Patrick, RAPICAULT Michel, BELHOSTE Marie-Christine, POYAU Jean-Claude, MASSON Danièle, ANIEL André, RICHIDE Pascal, THIBAUT Alain, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannick,

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : DESCHAMPS Céline, TROCHET Michel, FERRY Jeanne, MARTINET Nicolas

Absents : MARRANT Elisabeth

Excusés : TROTTER Joëlle, HAUTIN Bertrand

Madame BERTRAND Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017- 57 – CABINET INFIRMIER – résiliation et renouvellement du bail de location :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée de Madame BUSIERE Delphine, infirmière libérale. Elle tiendra des permanences au cabinet situé rue de la poste, actuellement loué à Monsieur AYMON. Il convient donc de résilier le bail de Monsieur AYMON et d'établir deux nouveaux baux.

Le conseil municipal fixe un montant mensuel par locataire :

- 40 euros pour la location
- 22,50 euros pour provisions sur charges.

Et accepte la résiliation et l'établissement des documents au nom de Monsieur AYMON Thierry, infirmier libéral et au nom de Madame BUSIERE Delphine, infirmière libérale.

2017- 58 - BUDGET – Décision modificative 2017-01 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-53 du conseil quant au remboursement du taux de participation de la commune pour le transport scolaire. La dépense a été prévue au chapitre 65 alors que celle-ci aurait dû être imputée au chapitre 67.

Une décision modificative doit être approuvée afin de permettre d'effectuer le remboursement prévu.

Le conseil municipal donne son accord au vote de la décision modificative.

2017-59 – ANNULATION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil que la délibération n°2017-59 doit être annulée. Le contrôle de légalité a remarqué une illégalité. Le RIFSEEP aurait dû être instauré en deux parts : IFSE et CIA.

La mise en place du CIA est effectivement obligatoire mais non le versement.

Le groupe de travail devra se réunir à nouveau afin de définir les conditions de l'instauration du RIFSEEP (de préférence le vendredi après-midi).

Le conseil municipal approuve l'annulation de la délibération n°2017-59.

2017- 60 –CABINET MEDICAL – lancement du bureau d'études :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la nécessité de créer un cabinet ou une antenne médicale dans les prochaines années. Monsieur DESBOIS Patrick signale que la disparition d'un médecin pourrait entraîner la disparition de la pharmacie. Il faut faire un choix et préparer l'avenir.

L'attribution d'une subvention serait possible dans le cadre de la création d'une antenne.

La municipalité doit trouver un bureau d'études afin d'étudier la création d'un cabinet médical.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de lancer les consultations adaptées.

AFFAIRES DIVERSES :

◆ Maison rue de Santranges :

Monsieur DESBOIS Patrick signale que la maison située rue de Santranges mise en vente depuis plusieurs mois n'a pas été visitée. Les agences n'ont eu aucune proposition. Monsieur POYAU Jean-Claude remarque que ce bâtiment est vendable mais à un prix plus compétitif. Il propose d'attendre d'avoir un acheteur potentiel et de valider le coût le moment venu.

◆ Eclairage public :

Monsieur THIBAUT Alain demande quand l'éclairage public va-t-il être remis en fonction. Normalement réponse est donnée pour la rentrée scolaire.

◆ Cœur de village :

Monsieur SIGNORET Yannis souhaite connaître l'avancée du dossier de cœur de village. Madame BELHOSTE Marie-Christine signale que le cabinet EMC BTP a été relancé et que l'estimation devrait être transmise la semaine prochaine. Elle signale au passage que la canalisation d'eau potable ne sera peut-être pas changée. Suite à la réunion avec Monsieur BLANLOEIL de la Lyonnaise, il serait préconisé d'investir en priorité dans le changement de la canalisation principale (du forage au château d'eau), celle située dans la rue de la gaité serait en bon état. La lyonnaise demande à être présente lors du lancement des travaux de cœur de village et propose l'installation de robinet d'isolement afin d'éviter de tout couper.

◆ Informations générales :

Monsieur SIGNORET Yannis informe l'assemblée que le samedi 18 novembre 2017 à la salle polyvalente le groupe ABBA FOR EVER sera en représentation.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire déclare la séance close à 21 h 06.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Patrick DESBOIS

